



COUPE DE LA LIGUE CLUBS DÉPARTEMENTAUX & RÉGIONAUX

TIRAGE DES 1/64^{es} DE FINALE

MASCULINS

5875001	CSM Finances	–	Exempt	
5875038	Stade Français	–	Exempt	
5877001	Avon SC	–	Exempt	
5877008	AS Chelles	–	Torcy HB MLV	5877034
5877009	Claye-Souilly SHB	–	USM Villeparisis	5877037
5877039	SC Gretz Tournan	–	US Lagny Montévrain	5877016
5877023	CS Monterelais	–	Exempt	
5877035	US Vaires EC	–	UMS Pontault-Combault	5877029
5877043	HBC Thierryptain	–	Exempt	
5877074	Ourcq HBC	–	HBC La Théroanne	5877063
5877078	Sénart AHB	–	Exempt	
5878002	AS Mantaïse	–	Exempt	
5878003	CA Mantes-la-Ville	–	Exempt	
5878045	US Le Pecq	–	CLOC Achères	5878004
5878006	Aubergenville HB	–	CO Gargenville	5878019
5878007	AS Bonnières	–	Exempt	
5878063	Guyancourt HB	–	Ent. Cellois / Louveciennes	5878010
5878035	US St-Arnoult	–	Les Clayes	5878013
5878030	Ent. Montigny / Vicinois	–	Exempt	
5878056	USHB Vernouillet-Verneuil	–	Exempt	
5878076	S'-Germain HB	–	AS HB Les Mureaux	5878075
5891006	Bondoufle AC CE	–	Exempt	
5891014	HB Étampois	–	Exempt	
5891015	SCA 2000 Évry	–	Exempt	
5891017	HBC Val-de-Seine	–	Exempt	
5891026	Morsang-Fleury HB91	–	Exempt	
5891031	S ^{te} -Geneviève Sports	–	Exempt	
5891037	TU Verrières-le-Buisson	–	Exempt	
5891067	AS S'-Germain-lès-Arp.	–	Exempt	
5891069	Val-d'Yerres HB	–	Exempt	
5892005	ASV Châtenay-Malabry	–	Exempt	
5892009	CM Bagneux	–	Exempt	
5892012	Clamart HB	–	Exempt	
5892015	AS Fontenay-aux-Roses	–	Exempt	
5892019	USM Malakoff	–	Exempt	
5892026	Rueil AC	–	Exempt	
5892049	ES Nanterre	–	Exempt	

FÉMININES

5875001	CSM Finances	–	Exempt	
5875038	Stade Français	–	Exempt	
5877001	Avon SC	–	Exempt	
5877008	AS Chelles	–	Exempt	
5877009	Claye-Souilly SHB	–	Exempt	
5877016	US Lagny Montévrain	–	Exempt	
5877023	CS Monterelais	–	Exempt	
5877043	HBC Thierryptain	–	Exempt	
5877078	Sénart AHB	–	Exempt	
5878019	CO Gargenville	–	Exempt	
5878030	Ent. Montigny / Vicinois	–	Exempt	
5878045	Ent. Le Pecq / S'-Germain	–	Exempt	
5878046	Houilles / Le Vésinet / Carrières HB	–	Exempt	
5878056	USHB Vernouillet-Verneuil	–	Exempt	
5878063	Guyancourt HB	–	Exempt	
5878075	AS HB Les Mureaux	–	Exempt	
5891006	Bondoufle AC CE	–	Exempt	
5891014	HB Étampois	–	Exempt	
5891015	SCA 2000 Évry	–	Exempt	
5891017	HBC Val-de-Seine	–	Exempt	
5891026	Morsang-Fleury HB91	–	Exempt	
5891037	TU Verrières-le-Buisson	–	Exempt	
5891043	CH Angerville	–	Exempt	
5892005	ASV Châtenay-Malabry	–	Exempt	
5892012	Clamart HB	–	Exempt	
5892015	AS Fontenay-aux-Roses	–	Exempt	
5892026	Rueil AC	–	Exempt	
5893001	AS Bondy	–	Exempt	
5893002	HBC Gagny	–	Exempt	
5893003	HBC Livry-Gargan	–	Exempt	
5893004	Montreuil HB	–	Exempt	
5893005	Noisy-le-Grand HB	–	Exempt	
5893055	Villemomble HB	–	Exempt	
5894001	US Alfortville	–	Exempt	
5894004	US Ivry	–	Exempt	
5894007	Stella Sports S'-Maur	–	Exempt	
5894019	US Fontenaysienne	–	Exempt	

5893005	Noisy-Le-Grand HB	-	AS Bondy	5893001
5893002	HBC Gagny	-	Blanc-Mesnil Sport	5893012
5893003	HBC Livry-Gargan	-	Exempt	
5893004	Montreuil HB	-	Exempt	
5893008	CM Aubervilliers	-	Exempt	
5893069	Villepinte HBC	-	Aulnay	5893009
5893024	Neuilly-Plaisance Sports	-	Exempt	
5893032	La Dionysienne HB	-	Exempt	
5893055	Villemomble HB	-	Exempt	
5894038	Villeneuve-le-Roi HB	-	US Créteil	5894003
5894051	CO Chennevières	-	US Ivry	5894004
5894005	CSA Kremlin-Bicêtre	-	Exempt	
5894019	US Fontenaysienne	-	Stella Sports S ^t -Maur	5894007
5894012	CSM Bonneuil	-	Exempt	
5894023	CA L'Hay-lès-Roses	-	Exempt	
5894029	ES Sucy	-	Exempt	
5894035	Villiers EC	-	Exempt	
5894040	ES Vitry	-	Exempt	
5895002	Ent. USDEM / St Brice	-	Exempt	
5895062	Cergy HB	-	CSM Eaubonne	5895003
5895013	Goussainville HB	-	US Ézanville-Écouen	5895035
5895021	S ^t -Gratien Sannois HBC	-	Exempt	
5895022	HBC S ^t -Leu / Taverny	-	Exempt	
5895036	FB2M	-	Exempt	
5895052	HBC Parisis	-	Exempt	
5895049	Avenir de Survilliers	-	Exempt	

5894029	ES Sucy	-	Exempt	
5894035	Villiers EC	-	Exempt	
5894040	ES Vitry	-	Exempt	
5895011	HBC Franconville	-	Exempt	
5895022	HBC S ^t -Leu / Taverny	-	Exempt	
5895035	US Ézanville-Écouen	-	Exempt	
5895036	FB2M	-	Exempt	
5895062	Cergy HB	-	Exempt	

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

34 rue Henri-Varagnat - 93140 Bondy
T. +33 (0)1 48 48 81 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00040 - n° APE : 9312Z

COUPE DE LA LIGUE DES CLUBS RÉGIONAUX / DÉPARTEMENTAUX – RÈGLEMENT

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Article 2 – Règle de participation

Hormis les clubs nationaux, chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans chacune des catégories ouvertes à la coupe de la ligue.

Un club évoluant en championnat de France masculin ou féminin, hors secteur élite (Pro), pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des nationaux. Il aura également la possibilité d'engager une autre équipe dans la coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Un club évoluant en championnat régional masculin ou féminin pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

- La coupe de la ligue des régionaux/départementaux se déroulera sur 4 phases :
 - phase départementale concernant les 1/128^{es} et 1/64^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^{es} à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^{es} de finales à jouer avant les vacances de Pâques.
 - Phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront sur le même week-end.

Les finales de la coupe de la ligue des régionaux auront lieu sur le même week-end (au mois de juin) que les finales de la coupe de la ligue des nationaux.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des clubs régionaux/départementaux recevront une coupe à titre définitif.